

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et chefs de service dans les DOM-COM Mesdames et Messieurs les directeurs des services à compétence nationale

Objet: Note technique d'organisation du 31^{ème} championnat national de course à

pied

Réf: Note DG-RH4 n°24000073 du 02 avril 2024

<u>Pl</u>: Formulaire de demande de qualification exceptionnelle

<u>Attention attirée</u>: les sélections interrégionales étant en cours, nous ne sommes pas en mesure de joindre à la présente note la liste des qualifié-e-s.

Le 31^{ème} cross national des Douanes constitue la phase finale des cross interrégionaux. Il se déroulera le <u>samedi 12 octobre 2024 à La Ferté-Imbault</u> et non plus le 17 octobre 2024 à Longwy comme initialement prévu.

1) CONDITIONS D'ORGANISATION

A - ORGANISATION DES SÉLECTIONS INTERRÉGIONALES

Afin de sélectionner ses coureurs, chaque interrégion a la possibilité d'organiser une course.

Les distances pour les sélections sont les suivantes :

- 8 à 10 km environ pour les hommes ;
- 5 à 7 km environ pour les femmes.

Le fichier doit contenir les renseignements suivants :

- Nom, prénom, sexe, date de naissance ;
- classement par sexe et catégorie d'âge ;
- temps réalisé

Tous les résultats des sélections interrégionales seront transmis à Laurent TESSIER – responsable du comité d'organisation ASND) pour le 22 septembre 2024 dernier délai.

laurent.tessier-asnd@douane.finances.gouv.fr - Téléphone: 06-88-58-91-03

B – ORGANISATION DE LA FINALE NATIONALE

<u>1-1 Date</u>: samedi 12 octobre 2024

13H 30: Retrait des dossards

14H30 : départ de l'épreuve féminine 15H30 : départ de l'épreuve masculine

<u>1-2 Lieu</u>: Domaine de La Sauldre, La Ferté-Imbault (41)

Distance hommes : 10km Distance femmes : 5km

Parcours balisé et sécurisé empruntant des routes et des chemins de campagne autour du château de La Sauldre.

Les courses H/F seront suivies à 17h00 de la « Gabelle race » : course en relai (2H,2F).

Les équipes seront constituées par tirage au sort.

<u>1-3 Concurrent-e-s:</u>

Face aux délais restreints, il a été décidé de maintenir les conditions de qualifications prévues dans la note initiale.

Qualifié-e-s d'office :

- Les coureurs de la direction interrégionale organisatrice (DI

Grand Est)

- Les vainqueurs (homme et femme) de l'édition précédente.

Le cross national est ouvert aux seuls concurrent-e-s qualifié-e-s ou sélectionné-e-s à l'issue des cross interrégionaux (du processus défini au niveau de leur DI) dans chacune des catégories suivantes :

(valable jusqu'au 31 août 2024, ces catégories changeront le 1er septembre 2024)

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE	Les athlètes Handisport sont qualifié-e-s d'office sans distinction de catégorie
Espoirs	ES	2002 à 2004	
Séniors	SE	1990 à 2001	
Masters	MO	1985 à 1989	
	M1	1980 à 1984	
	M2	1975 à 1979	
	МЗ	1970 à 1974	
	M4	1965 à 1969	
	M5	1960 à 1964	
	M6	1955 à 1959	

Sont qualifiés :

Les 3 premiers Espoirs	Les 2 premiers Master 3
Les 3 premiers Séniors	Les 2 premiers Master 4
Les 2 premiers Master 0	Les 2 premiers Master 5
Les 2 premiers Master 1	Les 2 premiers Master 6

<u>Attention</u>: les catégories d'age FFA changeant au 01/09, l'âge retenu pour l'établissement des résultats au cross national sera celui à la date de l'épreuve.

En cas d'absence de coureur dans une catégorie, le nombre de coureurs sélectionnables de cette catégorie pourra être reporté sur une autre catégorie, plus fortement représentée.

Dans ce cas, est fixé un maximum de 16 coureurs et 16 coureuses.

L'organisateur d'un cross interrégional a la possibilité de qualifier, pour le cross national, 3 athlètes (hommes ou femmes) qui n'ont pas pu participer aux sélections (raisons, professionnelles, éloignement, etc...) par le biais du formulaire de demande de qualification exceptionnelle joint, à adresser à Laurent TESSIER.

(laurent.tessier-asnd@douane.finances.gouv.fr)

Exceptionnellement, les agents de la DI BFCCVL sui souhaiteraient participer à la course et qui n'auraient pas pu participer aux sélections interrégionales pourront solliciter une demande de qualification exceptionnelle.

2) CONVOCATION

2-1 Modalités

La présente note vaut convocation pour les concurrents qualifiés.

Tous les coureurs devront **confirmer** leur participation sur l'application :

https://gestion.asnd.fr/home

Il est nécessaire d'être préalablement enregistré par votre président(e) d'association régionale et d'être à jour de cotisation.

Un jeton spécifique (obligatoire pour s'inscrire) sera délivré par athlète sélectionné. Les jetons seront transmis aux responsables des sélections qui les transmettront ensuite aux agents qualifiés.

Il sera impératif de téléverser le certificat médical (de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an), ou la licence FFA / FFtri ou le « Parcours Prévention Santé ». Les originaux devront être détenus par les athlètes le jour de l'épreuve.

au plus tard, pour le 30 septembre 2024

2-2 Indications pratiques

Aucune réservation ne doit être prise chez Miléade.

La réservation et le paiement s'effectueront sur gestion.asnd.fr. L'attestation de paiement - renvoyée automatiquement par mail- fera office de facture à intégrer dans l'applicatif chorus-dt.

L'hébergement et la restauration (à l'exception du dîner de gala) sont à la charge des concurrents qui seront remboursés selon les modalités prévues par l'Administration.

2-3 Difficultés d'application

Toute difficulté d'application peut être signalée à Laurent TESSIER par mail ou téléphone pour résolution.

COMPOSITION DU COMITE D'ORGANISATION

M. Cyrille COHEN Président de l'A.S.N.D.

Mme Sophie BERNERT Directeur Interrégional B,F-C, C, V.de L.

M. Michel MERCIER Directeur Régional Centre Val de Loire

M. Alexandre CAUDRON Secrétaire National de l'A.S.N.D.

M. Laurent TESSIER Organisateur du cross National

M. Vincent CARU Organisation du cross National (animation)

M. Laurent LEGUY Organisation du cross National (animation)

M. Philippe MOREAU Organisation du cross National (chronométrage)